

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD
Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°010/2020/AONO/C-MAGA /CIPM-AI DU 16 AVRIL 2020

ECLAIRAGE PUBLIC EN LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME –NORD.

FINANCEMENT : BIP MINEE RT C. MAGA

EXERCICE : 2020

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2020, le Maire de la Commune de **MAGA** lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux Eclairage public de 30 lampadaires solaires photovoltaïques dans la commune de MAGA Departement du Mayo Danay, Region de l'Extreme –Nord.

2. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **Trois (03) mois**.

3. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent l'installation de (30) lampadaires solaires photovoltaïques autonome « systèmes solaire PV individuels, non raccordés au réseau électrique national

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une technique avec expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le BIP MINEE, Exercice 2020.

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de : **Six cent mille (600 000) F CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie

d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°12).

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Maga dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de Maga dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **soixante mille (60 000) F.CFA**. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Commune de MAGA, au plus tard le **08 MAI 2020 à 10 heures**, heure locale sous enveloppe cachetée avec la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° _____ /AONO/ _____ du _____

pour les travaux d'Eclairage public en lampadaires solaires photovoltaïques dans la commune de MAGA, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extreme -Nord

Financement : BIP MINEE 2020

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le **08 MAI 2020 à 11 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés public de la commune de MAGA, Département du Mayo-Danay.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Dossiers administratifs et financiers incomplets ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Offre financière inférieure à 85% du budget prévisionnel ;
- Non-conformité des moyens humains et matériels (note inférieure à 2/3 de oui pour chaque rubrique) ;
- Non-conformité des spécifications techniques majeures ci-après : puissance des modules, puissance des lampes, efficacité lumineuse, capacité des batteries, matériau du candélabre, dosage et dimension du béton ;
- Note technique inférieure à 70% de oui par rapport aux sous-critères essentiels.

14.2- Critères essentiels

N°	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2	Références de l'entreprise	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels	Oui/Non
5	Spécifications techniques	Oui/Non

14. Attribution

Le Maire de la commune de MAGA attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée de la validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef de Service Régional des Énergies, à la Délégation Régionale de l'Eau et de l'Énergie.

MAGA le **17 APR 2020**
Le Maire

Ampliations :

- ARMP (pour publication/JDM)
- DDMAP MAYO-DANAY (pour information)
- Président commission (pour information)
- Chronos



Ahrahim Boucar